

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 26 (1954)

**Heft:** 5

  

**Artikel:** Installations et service collectifs en Suède

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-124293>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# INSTALLATIONS ET SERVICES COLLECTIFS EN SUÈDE \*

## *Foyers de placement familial*

Comme il n'est guère possible de placer tous les enfants, dont les mères exercent un emploi continu, dans des garderies coûteuses, qui exigent un personnel considérable, on a dû avoir recours, pour prendre soin de ces enfants, à un système plus souple. Une petite partie seulement des mères, exerçant une activité professionnelle, et ayant des enfants âgés de moins de 7 ans, ont la possibilité de confier leurs enfants à l'une des 300 garderies ordinaires. La plupart d'entre elles doivent user d'autres moyens, en confiant par exemple la garde de leurs enfants à des voisins ou à des parents, ou aux foyers de placement familial qui ont été créés ces dernières années sous la direction des autorités municipales.

D'après ce système, les enfants sont gardés pendant la journée dans des foyers privés, donnant toutes garanties. Le prix de pension, fixé après une enquête sur les ressources, est le même que pour une garderie. Si la mère est dans l'impossibilité de payer ou ne peut verser la somme entière, c'est le conseil de protection de l'enfance qui prend ces frais à sa charge. Il existe actuellement en Suède plus de 1500 foyers de placement familial et, bien que cette institution en soit encore au stade des essais, elle jouera probablement un rôle important à l'avenir et complètera utilement les garderies habituelles.

## *Écoles maternelles*

Il y a quinze ans environ, on a commencé à ouvrir en grand nombre des écoles maternelles, afin de venir en aide aux mères occupées à domicile, en gardant leurs enfants et en les plaçant dans un milieu qui favorise leur éducation. Ce qui fait la grande valeur de cette institution, c'est qu'elle donne à l'enfant, dans une période importante de son développement, la possibilité de participer à des activités collectives et à des jeux et de s'instruire, sous la surveillance d'un personnel expérimenté. Bien que ces écoles maternelles aient été principalement destinées à une certaine époque aux enfants des classes aisées, elles accueillent de nos jours des enfants appartenant pratiquement à tous les milieux sociaux. Les demandes sont très nombreuses et les autorités municipales s'efforcent d'augmenter le nombre de ces institutions, qui est actuellement limité.

Une école maternelle peut normalement accueillir quarante enfants par jour, soit vingt dans la matinée et vingt dans l'après-midi. Les frais d'entretien sont d'environ 2 couronnes par jour pour chaque enfant et les frais de scolarité s'échelonnent entre 5 et 20 couronnes par mois, suivant la situation financière des parents. Les plans à long terme des autorités municipales visent à accroître le nombre de ces institutions jusqu'à ce qu'elles puissent recevoir 50 % des enfants âgés de 3 à 7 ans. Suivant un calcul sommaire, une unité de voisinage de 2500 personnes, comprenant 700 logements et 3,5 personnes en moyenne par famille, devrait posséder au moins une école maternelle avec deux classes de vingt enfants chacune, plus une école maternelle d'une importance double avec quatre classes de vingt élèves.

Actuellement les urbanistes réservent en général des lots de terrains à des institutions qui, sous des formes

diverses, s'occupent de la surveillance des enfants ; ils cherchent à les placer dans un bâtiment qui leur soit propre, et qui dispose d'un vaste terrain de jeux clôturé, situé de préférence en pleine nature, près d'un parc ou dans un cadre de verdure. Les garderies et les écoles maternelles sont généralement placées au centre d'un quartier résidentiel. Elles sont parfois jointes à des jardins d'enfants, mais l'on veille alors à bien séparer les institutions destinées aux petits enfants et à entourer ceux-ci, d'une atmosphère de tranquillité.

## *Terrains de jeux pour enfants*

En plus des institutions destinées à la garde des enfants, on crée, en nombre toujours plus grand, des terrains de jeux publics dans les parcs municipaux.

A côté de chaque groupe d'habitations, il existe de simples terrains de jeux destinés aux enfants âgés d'un an et demi à 4 ans. (Il s'agit d'un espace bien clôturé de 11 m. sur 16 m. 50 avec une caisse à sable au milieu.) Les mères peuvent y laisser leurs enfants pendant plusieurs heures, pour qu'on en prenne soin. Trente enfants environ peuvent jouer en même temps dans ces emplacements, habituellement sous la surveillance de deux personnes. Les mères elles-mêmes prêtent parfois leur aide à ces surveillantes.

Il existe des terrains de jeux distincts pour les enfants âgés respectivement de 4 à 7 ans et de 7 à 15 ans. En règle générale, il faut prévoir une superficie de 4800 mètres carrés pour chaque groupe de 150 à 200 enfants. On accorde une importance plus grande à l'installation et la disposition de ces terrains de jeux, afin d'intéresser et d'amuser les enfants et de leur laisser assez d'espace pour qu'ils puissent se livrer à des jeux de construction inventifs, qui stimulent leur imagination. Citons, comme excellent exemple d'un terrain de jeux conçu d'après les indications des enfants eux-mêmes, le *junk playground*<sup>1</sup> (terrain de jeux « bric-à-brac »), qui existe au Danemark et qui a été également introduit en Suède. Le matériel avec lequel les enfants jouent se compose de tonneaux, caisses de bois, briques, planches, outils et autres ustensiles, et ils sont autorisés à creuser des trous, à allumer des feux, à construire des cabanes, à se livrer à des travaux de menuiserie ou à toutes autres occupations qui leur plaisent.

## *Hygiène de la maternité et de l'enfance*

Depuis 1938, la Suède a créé un vaste réseau de consultations d'hygiène maternelle et infantile. Ces consultations, dont les services sont gratuits, sont gérés par les conseils provinciaux et les municipalités des villes importantes. L'Etat leur accorde une assistance financière considérable.

Il existe des consultations d'hygiène maternelle et infantile dans les régions urbaines et des postes aux mêmes fins dans les régions rurales et, lorsque le besoin s'en fait sentir, des consultations subsidiaires, rattachées à ces institutions. Le personnel, spécialement formé, est recruté dans la mesure du possible dans la région même où il est appelé à travailler.

<sup>1</sup> On trouvera des renseignements plus complets sur ce genre de terrains de jeux dans « Junk playgrounds », C. Th. Sorensen, *News Sheet, International Federation for Housing and Town Planning*, février 1951 (n° 19), p. 15 à 18, et « Junk playground cave dwellers », Agnete Vestereg, *ibid.*, mai 1951 (n° 20), p. 15 à 19.

\* Voir *Habitation*, Nos 2, 3 et 4 1954.

Bien que le développement des services d'hygiène à l'intention des mères et des enfants ne soit pas lié directement à la construction d'habitations, on crée de plus en plus ces dernières années des consultations d'hygiène maternelle et infantile dans les nouveaux quartiers d'habitation des grandes villes. Si on leur réserve parfois des locaux spéciaux, elles sont le plus souvent logées dans des écoles, des garderies ou d'autres institutions du même genre. Dans les régions rurales, le service de contrôle médical est généralement logé dans les bureaux du médecin de la province ou de l'infirmière ou de la sage-femme de district. En dépit du manque de place et de la pénurie de personnel, les services de protection maternelle et infantile ont été étendus à presque tout le territoire du pays. En 1947, 60 % des femmes enceintes et 87 % des enfants du premier âge bénéficiaient de ces services. Au début, ces services de contrôle médical n'existaient que pour les enfants âgés de moins d'une année. On a élevé cette limite d'âge à mesure que cette organisation se développait et à l'heure actuelle, les consultations d'hygiène infantile s'occupent de tous les enfants jusqu'à l'âge de la scolarité ; après quoi ils bénéficient du service médical scolaire. En d'autres termes, il existe des services médicaux gratuits pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans au moins.

#### *Services dentaires destinés aux enfants*

Depuis 1938, le service dentaire public donne des soins aux enfants âgés de moins de 15 ans. On institue actuellement des consultations odontologiques publiques dans les localités où il semble qu'un nombre suffisant d'enfants utilisera ce service. Dans certaines villes, on a créé dans les écoles des services distincts pour les écoliers.

Dans la plupart des nouveaux quartiers résidentiels des grandes villes, il existe des services publics de consultations odontologiques, qui sont installés d'ordinaire au centre de l'agglomération. On estime qu'il faut un dentiste pour 600 enfants âgés de 3 à 15 ans ayant besoin d'un traitement. (Sur 1000 enfants de ce groupe d'âge, on considère que 600 exigent des soins dentaires.) Il ne semble pas que le groupement de plusieurs dentistes en un seul centre présente des inconvénients. Cependant, pour épargner aux patients d'avoir un long trajet à parcourir, il faut éviter une trop grande centralisation. Ce service dentaire public est organisé et financé en grande partie par les conseils provinciaux et les municipalités des grandes villes, mais l'Etat contribue par des subventions considérables à l'achat des installations cliniques, au paiement du personnel et à d'autres dépenses.

#### *Centres de récréation et lieux de réunion*

L'absence totale de centres de récréation et de lieux de réunion a considérablement entravé au début l'essor des organisations créées en Suède au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et qui sont devenues peu à peu très caractéristiques de la vie sociale suédoise. C'est donc surtout à ces vastes mouvements populaires que l'on doit la construction de locaux de ce genre. Si les diverses communautés religieuses non conformistes ont été les premières à s'efforcer activement d'édifier leurs propres locaux, où elles soient libres de prêcher et de confesser leur foi, l'institution qui a joué le plus grand rôle à cet égard est celle des *ordenshus* créée par le mouvement de tempérance au moment où il avait atteint son plus haut point de développement.

Le mouvement ouvrier a également pris une part importante dans la construction de locaux pour réunions et de centres de récréation. Il a pris naissance dans les *ordenshus*, où des syndicats et des clubs ont été fondés. Etant donné le développement rapide des centres industriels et l'importance toujours plus grande que prenait le mouvement syndical aux yeux des travailleurs sué-

dois<sup>2</sup>, on a senti de plus en plus la nécessité de disposer de salles spéciales de réunion, réservées aux activités politiques et professionnelles des membres du syndicat, qui avaient précédemment beaucoup de peine à obtenir des locaux pour leurs assemblées. Les *folkets hus* (maisons du peuple) sont devenues le signe tangible de ce besoin. Alors qu'elles étaient surtout considérées à l'origine comme des citadelles du mouvement ouvrier, elles ont été plus tard ouvertes au public en général et, dans bon nombre de localités, elles sont devenues peu à peu des centres civiques. Il semble bien que la conception suivant laquelle la maison du peuple serait un local de réunion réservé aux travailleurs soit en train de disparaître. A l'heure actuelle, de grandes entreprises industrielles construisent elles aussi des maisons du peuple.

Le parc appelé *folkets park* (parc populaire) a été créé en même temps que les maisons du peuple. Dans ce cas également, on voulait à l'origine mettre à la disposition des membres du syndicat un lieu de récréation qui leur soit réservé ; à l'heure actuelle cependant, ces parcs sont ouverts au public. Les maisons du peuple, comme les parcs populaires, sont gérées par des associations légalement constituées, formées de membres des syndicats.

#### *Les ordenshus*

La première de ces *ordenshus* a été créée dans les années qui ont suivi immédiatement 1880 ; à l'heure actuelle il en existe en Suède 1500 au minimum. Il s'agissait d'un local de réunion, qui n'était pas seulement utilisé par le mouvement de tempérance, mais qui servait également aux diverses activités sociales de la localité ; en effet, les *ordenshus* étaient en général louées pour des réunions de tout genre. Ces salles de réunion des associations de tempérance se rencontrent aussi fréquemment dans les campagnes.

La construction de ces *ordenshus* est rarement conforme à un plan déterminé. Lorsqu'ils en dressent les plans, les dirigeants du mouvement de tempérance cherchent cependant à tenir compte des différents usages auxquels ces locaux pourraient servir : suivant qu'il s'agit d'un auditorium, d'une salle de théâtre ou de cinéma ou de locaux destinés à des activités multiples allant de l'organisation d'expositions à la pratique des sports. Même les salles de dimensions réduites qui ne peuvent contenir que 100 ou 150 personnes sont aménagées, si possible, pour que des représentations théâtrales d'amateurs puissent s'y dérouler. On prévoit également une ou plusieurs salles pour des réunions ou pour des groupes d'étude, s'il n'existe pas dans la communauté d'autre salle disponible à cet effet. Dans la mesure du possible, on prévoit aussi dans l'immeuble un appartement pour le concierge ; le sous-sol est aménagé de telle manière que les jeunes gens disposent d'une place suffisante pour leurs activités récréatives : jeux, danse, sports d'intérieur, ping-pong, travaux d'artisanat, scoutisme, etc. On réserve d'ordinaire un emplacement pour les archives de la société de tempérance et des autres associations. En plus, ces maisons comprennent en général des installations de bains turcs. Dans de nombreux endroits, on cherche à alimenter les finances de l'*ordenshus*, en l'utilisant aussi comme salle de cinéma.

Les *ordenshus* du mouvement de tempérance ont joué un rôle important dans la vie suédoise ; ce sont souvent les seules salles de réunion qui existent dans la localité, particulièrement dans les régions rurales. Elles ont non seulement contribué au développement des syndicats, mais elles ont également servi de lieux de réunion à des groupements politiques, à des clubs de discussion et, plus récemment, à la Croix-Rouge, à la garde locale, au corps auxiliaire féminin de l'armée, aux éclaireurs et à d'autres groupements. (A suivre.)

<sup>2</sup> Le mouvement syndical comprend aujourd'hui une organisation comme la *Landsorganisationen* (Confédération des syndicats suédois), qui compte plus de 1 200 000 membres.